



1421 - 2021

600^{ème} anniversaire de la bataille du Vieil-Baugé

Ville de Baugé-en-Anjou

Fête médiévale

Les 17 et 18 juillet 2021

Contrat destiné aux commerçants pour le marché médiéval.

9 pages + fiche inscription

- I – Conditions de participation
- II – Tarifs
- III – Candidatures
- IV – Accueil et Horaires
- V – Assurances/Licences et Garanties
- VI – Règlement du marché médiéval
- VII – Contrat d'engagement
- VIII – Composition du dossier
- Annexe – Fiche d'inscription

I -- Conditions de Participation

La commémoration de la bataille de 1421 sera dans l'esprit médiéval avec pour thème le lien Franco-Écossais.

▪ **Type d'échoppe attendu :**

Nous attachons une très grande importance à l'aspect général de cette commémoration, c'est pour cela que les échoppes se doivent de rentrer dans une certaine norme afin de se conformer à l'ambiance et de contribuer à la création d'un village médiéval.

En conséquence, l'échoppe en bois est donc privilégiée. A défaut d'une échoppe en bois, un stand très décoré et cachant sa structure première est demandé.

Les produits pourront être présentés dans des corbeilles, des paniers en osier, sur de la paille, de la toile de jute, du coton, des peaux de bêtes, du lin ou à même le bois. Nous rappelons que toute exposition sur bâches plastiques ou dérivés est strictement interdite ainsi que les tissus bariolés ou à motifs à l'exception des motifs écossais.

Ainsi, ne sont pas autorisés à candidater :

- Les marchands de denrées alimentaires incompatibles avec l'esprit de la fête médiévale : c'est le cas en particulier d'une alimentation de type fête foraine (barbe à papa, churros...).
- Les marchands et vendeurs au détail d'objets anachroniques au regard de l'ambiance médiévale souhaitée : c'est le cas par exemple des marchandises de type « high-tech » (gadgets électroniques) ou d'animation (confettis, ballons...)

La ville de Baugé-en-Anjou décline toute responsabilité en cas d'accident. Le commerçant est donc seul responsable pénalement et civilement en cas d'incendie ou autre.

Des contrôles inopinés pourront être effectués durant le festival sur l'espace public occupé.

▪ **Électricité :**

L'éclairage de votre stand doit être assuré par vos soins. Pour des raisons techniques et de sécurité, nous vous demanderons de préciser si vous souhaitez de l'électricité, la puissance souhaitée et le matériel à brancher dans la fiche d'inscription.

▪ **Droit de refus :**

Le nombre d'emplacements étant limité, la ville de Baugé-en-Anjou se réserve le droit de refuser des échoppes, produits, décorations, comportements ou costumes qui risqueraient de dénaturer le marché ou ne correspondraient pas aux critères de la fête. Aussi, afin de garder une diversité dans notre marché, nous limitons la présence de produits de même type au sein de notre festival.

En aucun cas, la ville de Baugé-en-Anjou ou les personnes physiques s'y rattachant, ne sauraient voir leur responsabilité engagée en cas de refus.

- **Commerce de bouche :**

Pour des raisons d'hygiène évidentes, les commerçants de bouche faisant de la vente au détail à consommer rapidement, sont seuls autorisés à déposer leur marchandise sur un support plastifié qui se nettoie rapidement et facilement. Ils sont aussi invités à porter gants et tablier par-dessus leur costume médiéval.

En cas d'intoxication, le commerçant est seul responsable et ne pourra en aucun cas tenir pour responsable la ville de Baugé-en-Anjou.

II -- Tarifs

Pour le marché médiéval, le tarif est le suivant pour les 2 jours :

75 € les 3 mètres + 15 € le mètre supplémentaire

Supplément électrique (puissance 4 Ampères, 800 watts, éclairage à LED) : forfait 10 €

Supplément électrique (puissance 6 Ampères, 1800 watts, vitrine frigorifique) : forfait 30 €

Les tarifs s'entendent pour deux jours de manifestation. Les exposants s'engagent à participer aux deux jours consécutifs de la fête. Les emplacements sont librement répartis par l'organisateur de façon à assurer, dans la cohérence de la manifestation et dans la mesure du possible, un équilibre dans la variété des produits proposés. L'emplacement des participants sera communiqué **dix jours avant la date de la manifestation**. L'emplacement, attribué unilatéralement, ne peut donner lieu à aucune réclamation ou recours. Tout exposant refusant l'emplacement qui lui a été défini est de fait exclu de la manifestation et voit son emplacement attribué à un autre exposant, cela sans remboursement aucun.

Le règlement par chèque sera envoyé avec le dossier.

Aucun traitement de faveur ne sera accordé, ni règlement en plusieurs fois.

Le chèque de règlement sera encaissé après la manifestation.

Le commerçant ne pourra prétendre à aucun remboursement si son absence n'est pas justifiée. Toute demande de remboursement sera à l'appréciation des organisateurs.

Un chèque **de dépôt de garantie d'une valeur de 200 €** sera également demandé à chaque inscrit.

Le chèque de dépôt de garantie sera conservé par la ville de Baugé-en-Anjou et vous sera renvoyé après la manifestation. En cas de prise de décision entraînant l'encaissement de tout ou partie du dépôt de garantie, une lettre expliquant cette décision sera préalablement envoyée au commerçant concerné.

Le présent contrat se verrait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure, notamment en cas de pandémie ou de situation totalement imprévisible. Un arrêté administratif sera assimilé à un cas de force majeure.

De plus, quel que soit le motif lié à l'impossibilité d'assurer cette manifestation, c'est à dire que l'annulation survienne, par exemple, pour cause de maladie parmi les commerçants du marché ou de la structure d'accueil, ou bien de fait d'une décision administrative d'annulation, la ville de Baugé-en-Anjou s'engage à retourner les droits d'emplacement et dépôt de garantie à chaque exposant.

III -- Candidatures

Chaque commerçant souhaitant participer au marché devra retourner le présent dossier paraphé et signé, à la mairie de Baugé-en-Anjou avant le **26/02/2021**.

A réception de votre dossier complet, la commission d'organisation se réunira et validera ou non votre participation. La réponse vous sera adressée par mail.

Si certaines candidatures restaient sans réponse, merci de réitérer votre demande, la poste pouvant connaître quelques aléas de livraison.

IV -- Accueil et Horaires

La fête médiévale se tiendra les samedi 17 et dimanche 18 juillet 2021.

Le festival ouvrira ses portes le samedi à 10h et fermera à 21h et le dimanche de 10h à 19h.
L'installation des commerçants devra se faire le samedi de 7h à 9h30.

En cas de non-respect des horaires prévus pour s'installer sur les lieux, le commerçant ou artisan concerné pourra se voir alors refuser le droit d'accès à son emplacement durant toute la journée.

Il pourra néanmoins s'installer le matin suivant entre 7h00 et 9h30.

Tout candidat retenu devra s'installer exclusivement sur l'emplacement qui lui sera indiqué. En aucun cas, un commerçant ne pourra occuper un autre espace sur la zone du festival. Aucun échange d'emplacement ne pourra avoir lieu. Tout manquement à ces règles pourra entraîner l'exclusion du marché et l'encaissement du chèque de caution.

Tout véhicule devra avoir quitté la zone du festival avant samedi 9h30.

Le réassortiment des échoppes s'effectuera le dimanche matin entre 7h00 et 9h30.

En aucun cas, l'organisateur ne pourra fournir de tables, lestes, tréteaux, et matériels divers.

La ville de Baugé-en-Anjou se dégage de toute responsabilité dans la construction des échoppes, laquelle reste entièrement celle de l'exposant.

Les placiers pourront vérifier également l'état des raccordements électriques et interdire tout branchement dangereux. Il ne devra pas y avoir de câbles qui traversent une voie piétonne.

Pour de raisons de sécurité, le chargement des véhicules des commerçants pourra se faire le dimanche à partir de 19h, uniquement après autorisation de l'organisateur.

V -- Assurances/Licences et Garanties

Les marchandises et le matériel exposés ne sont pas couverts par l'assurance de l'organisateur. L'exposant est seul responsable de sa marchandise et de son matériel pendant toute la durée du festival, y compris durant la nuit du samedi au dimanche. Un gardiennage sera assuré durant la nuit du samedi au dimanche, de 21h à 7h. Ce service ne concerne que l'extérieur des stands, et nullement les stocks de marchandises.

La ville de Baugé-en-Anjou décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation volontaire ou non.

En cas de contrôle (service vétérinaire, répression des fraudes, etc...), la ville de Baugé-en-Anjou décline toute responsabilité si la présence d'irrégularité est constatée.

VI – Règlement du marché médiéval.

Le règlement du marché médiéval est à suivre par tous et doit être respecté durant toute la manifestation. Le non respect de celui-ci pourra entraîner l'encaissement de tout ou partie du dépôt de garantie ainsi que l'exclusion immédiate du festival.

- Les commerçants présents devront rester à disposition des visiteurs ainsi que de l'équipe chargée du marché médiéval.
- Tout vendeur présent sur le site doit justifier d'un contrat de travail en bonne et due forme.
- Aucune musique sur aucun stand ne sera tolérée, le festival ayant ses propres musiques.
- Aucune vente de contrefaçon ne sera tolérée.
- Il est interdit de dégarnir son stand avant la fin de la manifestation.
- Le prêt de matériel, ou électricité est proscrit.
- Tous les emplacements devront servir à l'exposition, à l'étalage ou à la vente des marchandises pour lesquels ils ont été attribués.
- Il est interdit de sous-louer ou de partager, même gratuitement, un emplacement. En aucun cas, ils ne pourront servir de dépôt, de passage ou rester inoccupés même partiellement.
- L'accès des véhicules sur les emplacements des marchés n'est toléré que le temps strictement nécessaire aux seuls déchargement et rechargement des marchandises et matériels à l'exclusion du temps de déballage et emballage sur les horaires précisés dans la rubrique horaires.
- Les exposants devront maintenir et laisser leur emplacement personnel en parfait état de propreté.
- Les exposants devront recueillir et entreposer dans des récipients personnels dès leur déballage et en cours de vente, au fur et à mesure de leur production tous les déchets, détritiques, ainsi que tous papiers, frises, débris, sacs et emballages légers afin d'éviter leur dispersion.
- Les exposants devront ramener avec eux tous les emballages : cageots, caisses,.... Ils ne devront en aucun cas être abandonnés sur le lieu du marché.
- Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

VII – Contrat d’engagement

Afin d’éviter tout malentendu, chaque page de ce contrat devra être paraphée par le candidat faisant la demande d’emplacement. Ce contrat devra être signé en toute connaissance de cause et envoyé avec le dossier d’inscription.

En signant ce contrat, le commerçant ou artisan en accepte toutes les conditions et s’engage à le respecter.

Ce contrat sera conservé par la ville de Baugé-en-Anjou durant toute la durée du festival.

En cas de contrat non signé, l’inscription ne pourra avoir lieu.

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

VIII - Composition du dossier de demande d'emplacement

Voici un récapitulatif des pièces à joindre afin de soumettre votre dossier à la commission en charge du marché médiéval :

- Le présent contrat **paraphé et signé**
- Photographies du stand, des marchandises et des costumes qui seront portés **(les organisateurs se réservent le droit d'exclure un exposant sans remboursement de chèque de caution et de règlement des frais de place dans le cas où les renseignements fournis ne correspondraient pas à la présentation effective du stand)**
- Fiche d'inscription remplie et signée (merci d'écrire en lettres capitales uniquement.)
- Photocopie de la carte d'identité du ou des vendeurs et du responsable de l'échoppe.
- Papiers d'assurances en cours de validité à la date du festival.
- Licences pour la vente d'alcool.
- Justificatif d'enregistrement à la chambre du commerce (pour les commerçants)
- Justificatif d'enregistrement à la chambre des métiers (pour les artisans)
- Un chèque de caution de 200 € à l'ordre du Trésor Public
- Un chèque du règlement des frais d'emplacement à l'ordre du Trésor Public + forfait électrique si nécessaire.

Une fois votre dossier complété, merci de nous le faire suivre par la poste et uniquement, à l'adresse suivante :

Ville de Baugé-en-Anjou
Service évènementiel / Marché médiéval
Place de l'Europe
49150 Baugé en Anjou

Tout dossier envoyé à une autre adresse ne sera pas traité.

Contact mail : bataille1421@baugeenanjou.fr

Fiche d'inscription au marché médiéval 1421-2021

A retourner au plus vite, les inscriptions seront retenues suivant la disponibilité

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Téléphone Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Mail professionnel : _____ @ _____

Nom du commerce : _____

N° Siret : _____ Activité : _____

NATURE DES PRODUITS/OBJETS EXPOSÉS :

- Accessoires
- Alimentation
- Bijoux Costumes & chausses
- Jeux & ésotérisme
- Poterie & sculptures
- Autre, précisez :

DESCRIPTION DES PRODUITS/OBJETS EXPOSÉS ET VENDU SUR PLACE - possibilité de joindre un dossier de présentation en annexe :

.....
.....
.....
.....

DESCRIPTION DE L'ÉCHOPPE EXPOSÉE - exemple, tente viking en bois et toile de lin, tables plastiques cachée par toile de jute grise (*joindre des photos*) :

.....
.....
.....

Longueur : _____ M - Profondeur : _____ M

Demande particulière :

.....
.....

Numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule sur place :

.....

Un parking sera réservé pour les véhicules des exposants.

ÉLECTRICITÉ

Branchement électrique souhaité : oui non

Préciser la puissance :

Préciser le matériel à brancher (éclairage à LED obligatoire) :

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance du règlement, et m'engage à m'y conformer en toutes ses dispositions.

Fait leA

Signature, précédée de la mention

(Lu et approuvé)